

TOUT SAVOIR SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE



ADMISSIBILITÉ

Un élève est admissible au transport scolaire lorsque la distance entre l'adresse principale inscrite à son dossier et son école est de:

- 800 m ou plus → Préscolaire
- 1 600 m ou plus → Primaire
- 2 000 m ou plus → Secondaire



INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Consulter le [site Web Mozaïk Portail Parents](#) pour connaître:

- le numéro de circuit d'autobus,
- les heures d'embarquement,
- les lieux d'embarquement et de débarquement.



DEMANDE DE TRANSPORT

Aucune demande de transport n'est requise pour l'adresse principale inscrite au dossier des élèves admissibles.

Dès le 1^{er} juin, pour les situations suivantes, vous devez effectuer une demande:

- Transport vers une 2^e adresse pour l'élève en situation de garde partagée*;
- Transport en place disponible pour les élèves non admissibles (choix école, élève marcheur ou garde partagée hors secteur)*;
- Transport pour le programme Sport-études à la fin de la journée (à 17 h)**;
- Transport pour le programme Arts-études à l'école secondaire du Mont-Bruno (à 14 h 50)**;
- Renoncer au transport scolaire.

Les demandes doivent être soumises via notre [outil de demande de transport](#).

* Des frais s'appliquent pour ces situations.

** Des frais s'appliquent pour ces situations si l'élève n'habite pas dans le secteur de l'école.



TRANSPORT VERS UNE 2^E ADRESSE POUR L'ÉLÈVE EN SITUATION DE GARDE PARTAGÉE

Il est possible de faire une demande de transport vers une deuxième adresse **dans le cas d'une garde partagée pour les parents qui habitent dans le même secteur école.**

La demande doit être soumise [via notre outil de demande de transport](#) entre le 1^{er} juin et le 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours pour que la place soit garantie dès le premier jour d'école.

Pour qu'une demande de transport vers une 2^e adresse soit acceptée, différentes conditions doivent être respectées.

Si la demande est effectuée après le 1^{er} juillet, elle sera considérée comme une demande en place disponible et ne sera donc pas garantie.



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Faites votre changement d'adresse auprès de votre école avant la fin de l'année scolaire afin d'assurer le transport à votre nouvelle adresse pour la rentrée.



JOINDRE L'ÉQUIPE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour communiquer avec notre équipe du transport scolaire, utilisez notre [plateforme de requête — Transport scolaire](#).

Pour tous les détails sur le transport scolaire, visitez le [site Web du CSSP!](#)

Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec